

Paris, le 9 juin 2018

Monsieur le Président,

Vous avez fait un appel à contribution en vue de la COSAC de Sofia sur les sujets relevant du groupe de travail présidé par M. Frans Timmermans, qui doit prochainement remettre ses travaux. Je vous en remercie.

Je présenterai le 28 juin prochain un rapport d'information sur le rôle des parlements nationaux dans le processus décisionnel européen, qui traitera de ces questions. Je vous fais d'ores et déjà part de celles intéressant le groupe de travail auquel vous participez.

Sur le délai accordé aux parlements nationaux pour examiner la conformité au principe de subsidiarité des projets d'acte législatifs, je souhaite qu'il soit porté à douze semaines, afin de leur laisser le temps de procéder à un examen attentif et de se coordonner avec leurs homologues en vue d'établir des positions communes.

Le contrôle de subsidiarité étant trop souvent détourné de son objet pour exprimer un désaccord politique, il me paraît nécessaire de formaliser davantage la prise en compte des opinions émises par les assemblées au titre du dialogue politique. Il faudrait que la Commission soit astreinte à répondre dans des délais raisonnables et que ces réponses soient publiques.

Monsieur Christian VIGENIN
Président de la commission des affaires européennes
de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie

.../...

Enfin, il est souhaitable de ne pas cantonner les parlements nationaux dans un rôle exclusif de défense des compétences nationales. Ils doivent par conséquent avoir la possibilité d'appeler l'Union européenne à légiférer s'ils estiment son intervention nécessaire. Pour cette raison, je propose d'instituer un droit d'initiative parlementaire comparable au droit d'initiative citoyenne existant. Lorsqu'un tiers des parlements nationaux le demanderont, la Commission sera dans l'obligation d'apporter une réponse motivée si elle ne souhaite pas donner suite à cette demande. Si la moitié des parlements nationaux procèdent à cette demande, la Commission devra déposer une proposition dans un délai d'un an.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'S. Thillaye', with a small dot above the 'i'.

Sabine THILLAYE